

CAMPAGNE DE PROPLETE " AYWAILLE, COMMUNE PROPRE "

POURQUOI UNE CAMPAGNE DE PROPLETE ?

1) BILAN DE LA POLITIQUE DE DECHETS

Le 1^{er} juillet 2009, la Commune d'Aywaille passait au système de conteneurs à puce. En plus de cette mesure, la Commune a engagé un agent constatateur pour s'attaquer à la délinquance environnementale.

En effet, il était nécessaire d'agir car en 2008, Aywaille occupait la septantième place sur les 72 communes de la zone Intradel en termes de production de déchet par habitant avec 297,13 kg/hab.

En 2010, la quantité de déchets résiduels a nettement diminuée et les outils de tri ont eu plus de succès.

La quantité totale de déchets produits par habitants a diminué à 213,93 Kg/hab. Aywaille passe ainsi à la 37^{ème} place sur 72.

Année	TOTAL Kg/hab	OM	Organique	Classement
2008	297,13	211,82 Kg/hab		70 ^{ème} /72
2010	213,93	73,28 Kg/hab	42,57 Kg/hab	37 ^{ème} /72

2) ACTIONS DE SENSIBILISATION

Diverses actions d'information et de sensibilisation ont été mises en place pour réduire la quantité de déchets : vente de fûts à compost à prix réduit, initiation au compostage, distribution de sacs réutilisables, visite du recyparc, stand d'information sur le marché hebdomadaire et lors de manifestations, articles dans le journal communal, ...

Une opération de nettoyage a également été organisée fin mars dernier en collaboration avec le Contrat de Rivière de l'Amblève et Intradel. Cette opération intitulée " Opération Communes et Rivières Propres" a rencontré un beau succès puisque plus de 600 personnes dont 500 élèves de toutes les écoles ont récolté 150 sacs et 8m³ de déchets en tout genre.

3) INCIVILITES ET DELINQUANCE ENVIRONNEMENTALE

Malgré des actions, de trop nombreux dépôts clandestins sont encore constatés. Les sites de bulles à verres sont régulièrement pris pour des recyparcs.

D'autres comportements inciviques viennent ternir la beauté de nos quartiers tels que déjections canines, terrains non-entretenus...

Pour lutter contre ces comportements, la Commune a pris deux nouveaux règlements en la matière à savoir : le règlement communal en matière de délinquance environnementale (19/08/2010) et l'ordonnance générale de police administrative (08/11/2010).

L'agent constatateur se charge notamment de rechercher les auteurs de ces incivilités.

DESCRIPTION DE LA CAMPAGNE DE PROPRETE

L'objectif de cette campagne de propreté est de rappeler les règles en matière de respect de l'environnement et du cadre de vie. Elle comporte donc un volet préventif et répressif.

CONCRETEMENT :

Un folder a été distribué en toute-boîte à 5100 exemplaires. Il reprend des extraits des règlements concernant les dépôts clandestins, l'usage des sites de bulles à verre, l'entretien des terrains et trottoirs, les feux de jardins. Une attention particulière a été apportée à la problématique des déjections canines. Pour aider les propriétaires de nos amis les chiens, un bon pour un porte-sachets ramasses-crottes y a été inséré.

Les 200 premiers propriétaires qui rapporteront leur bon recevront gratuitement un ramasse-crottes.

Des panneaux "Vie des déchets" ont été placés sur des sites fréquemment souillés par des dépôts clandestins.

Des panneaux « ASSEZ » d'Intradel ont été placés à chaque site de bulles à verres.

Des affiches A4 et A3 spécifiques à la problématique des déjections canines seront placées dans les bâtiments communaux, commerces et les cabinets vétérinaires.

COLLABORATIONS

Après cette phase de sensibilisation et d'information, la police locale et l'agent constatateur passeront à une phase répressive avec amende administrative à la clé.

Ceux-ci sont également habilités à percevoir immédiatement certaines amendes.

CONTACTS

Service Environnement :

- agent constatateur : Léon-Marie DUPUIS – tél. : 04/364.05.24
- éco-conseiller : Roland WATHIEU – tél. : 04/364.05.19

environnement@aywaille.be